



Souci avec départ locataire

Par **minouche174**, le **02/08/2012** à **12:24**

Bonjour,

Nous avons loué il y a 2 ans une petite maison rénovée. Les locataires sont partis ce lundi en laissant le logement dans état très sale.

Nous avons réalisé l'état des lieux de sortie mais dans de mauvaises conditions car la saleté cachait des dégradations ...

Le nouveau locataire prenant les clés le jour même nous avons nettoyé la maison (3 heures à 3 personnes !) et nous avons découvert différentes dégradations. Nous avons tout pris en photo mais comment pouvons nous réclamer puisque ça n'apparaît pas dans l'état des lieux de sortie.

Merci pour votre aide...

Cordialement,

Par **cocotte1003**, le **02/08/2012** à **12:43**

bonjour, vous ne pouvez plus rien faire, seul les dégradations notées et signées sur l'état des lieux de sortie est imputable au locataire, cordialement

Par **minouche174**, le **02/08/2012** à **15:58**

Aucun recours possible ? pouvons nous déduire des frais de ménage ?

Par **cocotte1003**, le **02/08/2012** à **16:46**

Si vous l'avez marqué si l'état des lieux de sortie que l'appartement était sale et que vous avez une facture alors oui vous pouvez déduire mais si j'ai bien compris s'est vous qui l'avez fait et là vous ne pouvez déduire car cela s'appellerait du travail au noir. Vous pouvez déduire le prix des produits d'entretien si vous avez une facture. Vous n'avez strictement aucun recours, les états des lieux doivent être faits avec beaucoup de minutie et au besoin avec un huissier, cordialement

Par **minouche174**, le **02/08/2012** à **17:03**

Merci de votre réponse